

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0251**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Centre chorégraphique national (CCN) - Aménagements des abords - Mandat confié à la SERL -
Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux des lots n° 1 : VRD et n° 2 : maçonnerie

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et
renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0251**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Centre chorégraphique national (CCN) - Aménagements des abords - Mandat confié à la SERL - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux des lots n° 1 : VRD et n° 2 : maçonnerie**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement des abords du Centre chorégraphique national (CCN) pour un coût global prévisionnel de 2 235 000 € TTC et individualisé l'autorisation de programme correspondante.

Par sa décision n° B-2005-3489 en date du 12 septembre 2005, le Bureau a décidé de confier la réalisation de ces aménagements par voie de mandat à la SERL. Celle-ci a, dans sa mission, la gestion des marchés de travaux.

Par décision n° B-2007-5141 en date du 16 avril 2007, le Bureau a autorisé la SERL à signer les marchés publics de travaux suivants :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), notifié sous le numéro 01-07094-000 le 2 mai 2007 au groupement d'entreprises Eurovia Lyon-Eurovia Méditerranée pour un montant de 820 483,24 € HT, soit 981 297,96 € TTC,
- lot n° 2 : maçonnerie, notifié sous le numéro 01-07091-000 le 2 mai 2007 à l'entreprise Cari Mazza pour un montant de 199 940,80 € HT, soit 239 129,20 € TTC.

Des avenants sont nécessaires pour prendre en compte les éléments ci-après :

- pour le lot n° 1 : VRD :

- . 2 300 mètres carrés de béton sablé supplémentaire en remplacement de la même quantité d'asphalte,
- . reprise des dégradations (enrobé, bordures, espaces verts, marquage au sol) sur les zones incendiées,
- . gardiennage du parvis en béton la nuit (entre la fermeture du chantier et l'ouverture le matin) pendant une durée de 15 jours ;

- pour le lot n° 2 : maçonnerie :

- . modification des murs et escalier de secours derrière le centre Velette Service,
- . mise en place de nouveaux garde-corps,
- . pose d'un portillon supplémentaire entre le centre chorégraphique et l'école pour sécuriser l'accès des enfants.

L'avenant n° 1 du lot n° 1 : VRD (qui inclura également la décision de poursuivre prise sur ce lot en avril 2008), d'un montant de 91 894,12 € HT, soit 109 905,37 € TTC, porterait le montant total du marché à 912 377,36 € HT, soit 1 091 203,32 € TTC, soit une augmentation de 11,20 % du montant initial du marché.

L'avenant n° 1 du lot n° 2 : maçonnerie, d'un montant de 9 500,00 € HT, soit 11 362,00 € TTC, porterait le montant total du marché à 209 440,80 € HT, soit 250 491,20 € TTC, soit une augmentation de 4,75 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 18 juillet 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de l'avenant n° 1 du lot n° 1 : VRD et madame la vice-présidente chargée des marchés publics a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de l'avenant n° 1 du lot n° 2 : maçonnerie, le 25 juillet 2008.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer les avenants susvisés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Ces avenants sont financés dans le cadre de l'autorisation de programme votée pour l'opération ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer dans le cadre de la réalisation des aménagements des abords du Centre chorégraphique national à Rillieux la Pape :

a) - l'avenant n° 1 pour le marché de travaux du lot n° 1 : VRD n° 01-07094-000 conclu avec le groupement d'entreprises Eurovia Lyon-Eurovia Méditerranée. Cet avenant n° 1 d'un montant de 91 894,12 € HT, soit 109 905,37 € TTC, porte le montant total du marché à 912 377,36 € HT, soit 1 091 203,32 € TTC,

b) - l'avenant n° 1 pour le marché de travaux du lot n° 2 : maçonnerie n° 01-07091-000 conclu avec l'entreprise Cari Mazza. Cet avenant n° 1 d'un montant de 9 500,00 € HT, soit 11 362,00 € TTC, porte le montant total du marché à 209 440,80 € HT, soit 250 491,20 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0960.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.